

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE LA CREUSE

**DÉLIBÉRATION DE LA
COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

SÉANCE DU 1 DÉCEMBRE 2023

| | |
|--|--|
| DELIBERATION N°CP2023- 12/3/12 DOSSIER N°6033 | PRESTATIONS D'ANALYSES POUR LE DÉPARTEMENT DE LA CREUSE |
|--|--|

Etaient présents :

Eric BODEAU, Marie-Christine BUNLON, Laurence CHEVREUX, Catherine DEFEMME, Hélène FAIVRE, Franck FOULON, Thierry GAILLARD, Marie-France GALBRUN, Marinette JOUANNETAUD, Jean-Luc LEGER, Valéry MARTIN, Patrice MORANCAIS, Renée NICOUX, Isabelle PENICAUD, Hélène PILAT, Jérémie SAUTY, Valérie SIMONET, Marie-Thérèse VIALLE

Avai(en)t donné pouvoir :

Philippe BAYOL à Jean-Luc LEGER
Thierry BOURGUIGNON à Isabelle PENICAUD
Delphine CHARTRAIN à Jérémie SAUTY
Laurent DAULNY à Hélène FAIVRE
Patrice FILLoux à Marie-France GALBRUN
Mary-Line GEOFFRE à Renée NICOUX
Catherine GRAVERON à Franck FOULON
Bertrand LABAR à Patrice MORANCAIS
Jean-Jacques LOZACH à Marinette JOUANNETAUD
Guy MARSALEIX à Hélène PILAT
Armelle MARTIN à Eric BODEAU
Nicolas SIMONNET à Marie-Thérèse VIALLE

ORIGINE : *Direction Générale des Services/Pôle Ressources et Modernisation/Direction de
l'Administration Générale*

RAPPORTEUR : M. Franck FOULON

**OBJET : PRESTATIONS D'ANALYSES POUR LE DÉPARTEMENT DE LA
CREUSE**



La COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL DÉPARTEMENTAL

*VU la délibération n° CD2021-07/1/7 du Conseil Départemental du 1^{er} juillet 2021 portant délégation de
compétence à la Commission Permanente,
VU le Code de la Commande Publique,*

VU le budget de l'exercice,
 VU le rapport CP2023-12/3/12 de Madame la Présidente du Conseil Départemental,
 VU l'avis de la Commission CP - Modernisation de l'action publique, Finances et Bâtiments,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

Décide :

- **de lancer la consultation relative à des « Prestations d'analyses pour le département de la Creuse »**. Elle sera passée dans le cadre d'une procédure d'Appel d'Offres Ouvert en application des articles L.2124-1, L.2124-2, R.2124-1, R.2124-2-1° et R.2161-2 à R.2161-5 du Code de la Commande Publique et selon la technique d'achat de l'accord-cadre, conclu avec un opérateur économique et exécuté par l'émission de bons de commande, avec minimum et maximum, en application des articles L.2125-1-1°, R.2162-1 à R.2162-6, R.2162-13 et R.2162-14 du Code de la Commande Publique.

L'accord-cadre de chaque lot fixera toutes les stipulations contractuelles et sera exécuté au fur et à mesure de l'émission de bons de commande.

Afin de répondre aux besoins, les prestations seront réparties en 4 lots. Pour chaque lot, l'accord-cadre issu de cette consultation sera conclu pour une période initiale d'un an qui court à compter de sa date de notification. Il pourra être reconduit au maximum 3 fois par périodes successives d'un an (soit une durée maximum de 4 ans, reconductions comprises).

Les montants minimum et maximum par lot, pour la période initiale et les éventuelles périodes de reconduction, seront définis comme suit :

| Lots | Désignation | Montant minimum en € H.T. | Montant maximum en € H.T. |
|------|---|---------------------------|---------------------------|
| 1 | Prélèvements et analyses microbiologiques de denrées alimentaires et de surfaces sensibles, suivi, conseils, réalisation d'audits BPH-HACCP et sensibilisation des agents | 5 000 | 40 000 |
| 2 | Prélèvements et analyses d'eau chaude sanitaire pour recherche de Légionelle, suivi, conseils et sensibilisation des agents | 5 000 | 30 000 |
| 3 | Prélèvements et analyses physico-chimiques et phytoplanctoniques de l'eau de la RNN de l'Étang des Landes | 5 000 | 20 000 |
| 4 | Analyses physico-chimiques des eaux résiduaires et boues | 20 000 | 75 000 |

Le montant prévisionnel maximum des commandes pour la durée totale de l'accord-cadre, tous lots confondus et reconductions comprises, s'élève à **660 000 € H.T.**

Sur la base des consommations des années précédentes et des nouveaux besoins à venir, y compris des prestations supplémentaires nécessaires, l'estimation affinée des dépenses annuelles, tous lots confondus, s'élèverait à **116 000 € H.T.** et se décomposerait comme suit :

| Lots | Désignation | Estimation annuelle en € H.T. |
|--------------|---|-------------------------------|
| 1 | Prélèvements et analyses microbiologiques de denrées alimentaires et de surfaces sensibles, suivi, conseils, réalisation d'audits BPH-HACCP et sensibilisation des agents | 29 000 |
| 2 | Prélèvements et analyses d'eau chaude sanitaire pour recherche de Légionelle, suivi, conseils et sensibilisation des agents | 25 000 |
| 3 | Prélèvements et analyses physico-chimiques et phytoplanctoniques de l'eau de la RNN de l'Étang des Landes | 11 000 |
| 4 | Analyses physico-chimiques des eaux résiduaires et boues | 51 000 |
| Total | | 116 000 |

Le montant prévisionnel estimé de la consultation s'élève à **464 000 € H.T.** pour la durée totale des accords-cadres (tous lots confondus), reconductions comprises.

- **de relancer, en cas d'infructuosité d'un ou plusieurs lots, la consultation** selon les modalités prévues par le code de la commande publique ;

- **d'autoriser Madame la Présidente du Conseil départemental ou son représentant à signer :**

- pour chaque lot, l'accord-cadre afférent ainsi que tous les documents utiles à l'aboutissement de celui-ci ;
- dans le cadre de son exécution, les bons de commande ainsi que les décisions de reconduire ou non l'accord-cadre pour chaque lot (dans les conditions prévues par les documents constitutifs de l'accord-cadre).
- pour chaque lot, les éventuels avenants.

Dit que les dépenses seront imputées sur le budget Départemental comme suit :

| Lots | Imputation | Service concerné |
|------|------------------|--|
| 1 | 221 .011 / 62872 | Direction des Collèges, de la Jeunesse et des Sports |
| 2 | 6311.011 / 6228 | Direction du Patrimoine Immobilier et de la Construction |
| 3 | 78.011 / 6228 | Réserve Nationale Naturelle de l'étang des Landes |
| 4 | 731.011 / 6228 | Direction des Ressources Naturelles et des Transitions |

Pour l'ensemble des propositions.

Adopté : 30 pour - 0 contre - 0 abstention(s)

La Présidente du Conseil
Départemental de la Creuse
Valérie SIMONET